



25 juin 2025

Vision Mensuration Officielle

Numéro du dossier : swisstopo-511.0-5

Table des matières

1	Préface/Préambule	2
2	Introduction	2
3	Vision.....	3
4	Mission	3
5	Principes directeurs.....	4
6	Adoption.....	5
7	Contact.....	7

Editeur

Office fédéral de topographie swisstopo
Service spécialisé Direction fédérale des mensurations cadastrales
Seftigenstrasse 264, CH-3084 Wabern
mensuration@swisstopo.ch / www.cadastre-manual.admin.ch



1 Préface/Préambule

La société a besoin de sécurité juridique dans le registre foncier et d'autres registres pour les décisions ayant une référence spatiale. Les géodonnées nécessaires à cet effet doivent être multidimensionnelles, coordonnées avec d'autres informations et fiables. Les nouvelles technologies et l'utilisation judicieuse de l'intelligence artificielle ouvrent de nouvelles possibilités de générer des connaissances au profit des utilisateurs. C'est sur cette base que la présente vision a été formulée.

2 Introduction

Un système cadastral stable, homogène et résilient constitue la base d'un État de droit fonctionnel et digne de confiance, ainsi que d'une économie prospère. Pour garantir la propriété foncière, définir les limites territoriales, délimiter les droits publics et privés, et soutenir le développement numérique fondé sur les données, la Suisse dépend d'informations géoréférencées fiables.

La mensuration officielle constitue le pilier d'un développement territorial moderne et durable. Dans un monde en constante évolution, l'accès fiable à des géodonnées actuels et précises gagne en importance afin de répondre aux multiples exigences en matière d'aménagement du territoire, de protection de l'environnement, de mobilité et de digitalisation.

La mensuration officielle repose sur une organisation à l'échelle nationale, allant de la Confédération aux services de mise à jour, en passant par les cantons et les communes, avec les processus correspondants. Cette organisation relève et actualise les données de la mensuration officielle.

Le processus stratégique suivant sert à aborder de manière ciblée les défis qui en résultent :

Orientation	Vision	La vision décrit l'image cible à l'horizon 2040. Elle exprime ce que l'on veut représenter à l'avenir et indique la direction dans laquelle on se développe.	Vision mensuration officielle
	Mission	La mission décrit les tâches et les fonctions de la mensuration officielle et constitue une prise de position en faveur des valeurs sur lesquelles se fonde l'action dans le présent.	
	Principes directeurs	Les principes directeurs constituent une concrétisation de la vision. Ils servent de base de décision pour les questions futures, par exemple pour la formulation de la stratégie.	
	Stratégie	La stratégie définit des axes stratégiques et des objectifs et fait partie intégrante de la planification de la mensuration officielle. Elle couvre la même période que le programme de législature de 4 ans du Conseil fédéral.	
Mise en œuvre	Plan de mesures	La mise en œuvre de la stratégie est assurée par le plan de mesures, émis par l'Office fédéral de topographie swisstopo, les plans de mise en œuvre des cantons et les conventions-programmes conclues entre le service spécialisé Direction fédérale des mensurations cadastrales et les cantons, ainsi que, le cas échéant, par des conventions de prestations annuelles.	

Le présent document « Vision Mensuration Officielle » explique la vision, la mission et les principes directeurs, comme point de départ pour la suite du traitement stratégique.

On entend par géodonnées de référence la définition suivante selon le projet GéoX/Géoregistres :

Les géodonnées de référence sont des géodonnées de base dont l'État a impérativement besoin pour des tâches importantes et qui sont mises à la disposition de la population avec une qualité élevée garantie par les autorités. Les géodonnées de référence sont disponibles sur l'ensemble du territoire suisse, dans leur état le plus actuel ; elles sont homogènes, accessibles à tout le monde de manière simple et centralisée et sans restriction d'utilisation.

Juin 2025

3 Vision

Les organisations impliquées dans la mensuration officielle orientent leur action jusqu'en 2040 en fonction de la vision suivante :

En fournissant des géodonnées de référence fiables et multidimensionnelles, nous créons une sécurité juridique pour les décisions ayant une dimension spatiale.

Nous fournissons au registre foncier les bases géométriques pour garantir la propriété foncière et d'autres droits définis spatialement.

Notre compétence clé consiste à saisir et gérer des géoinformations officielles pour la génération de connaissances.

Des utilisateurs satisfaits et les nouvelles technologies nous inspirent et nous motivent.

4 Mission

Tâches et fonctions

Tâches et fonctions de la mensuration officielle sont définies dans les bases juridiques suivantes ainsi que dans les explications¹ correspondantes :

- Constitution fédérale de la Confédération suisse, article 26 garantie de la propriété et article 75a mensuration (RS [101](#))
- Code civil suisse (CC, RS [210](#)), en particulier article 950
- Loi fédérale sur la géoinformation (LGéo, RS [510.62](#)), en particulier article 29
- Ordonnance sur la mensuration officielle (OMO, RS [211.432.2](#))
- Ordonnance du DDPS sur la mensuration officielle (OMO-DDPS, RS [211.432.21](#))

Les bases juridiques sont à développer dans le sens de la nouvelle vision de la mensuration officielle.

Valeurs

Les valeurs suivantes caractérisent l'activité commune de toutes les personnes actives dans la mensuration officielle :

- Nous agissons de manière coopérative et nous nous comportons en partenaire et en soutien.
- Nous nous fixons des objectifs communs et les poursuivons en travaillant de manière fiable, efficace et innovante.

¹ <https://www.cadastre-manual.admin.ch/fr/actes-legislatifs-de-la-mensuration-officielle>

- Nous investissons dans la relève et encourageons la formation continue.
- Nous sommes impartiaux et agissons de manière transparente et compréhensible.
- Nous assumons la responsabilité de nos activités sur le long terme.

5 Principes directeurs

Afin de concrétiser la vision en accord avec la mission, la mensuration officielle (MO) s'oriente selon les principes directeurs suivants :

La MO est fiable

En tant que partie intégrante du système cadastral suisse, qui reflète aussi bien les droits publics que privés définis spatialement, la mensuration officielle garantit la propriété foncière en étroite collaboration avec le registre foncier. Elle assume également la responsabilité d'autres géoinformations qui sont utilisées dans des processus juridiques.

La MO est multidimensionnelle

Nous modélisons, saisissons et intégrons des objets sur, au-dessus et en dessous de la surface terrestre afin de créer une image de notre environnement et de permettre des décisions juridiquement sûres.

En mettant à disposition des objets historiques, actuels et planifiés, nous créons une base dynamique et fiable pour soutenir des processus de planification et de décision efficaces.

La MO est coordonnée

Grâce à un échange actif et en collaboration avec la population, l'économie et l'administration, nous encourageons des processus coordonnés et les rendons transparents et compréhensibles vis-à-vis des tiers.

La MO est harmonisée

Nous mettons à la disposition de nos utilisateurs des données harmonisées au niveau national ainsi que des produits homogènes qui tiennent compte des spécificités régionales.

La MO est centrée sur l'utilisateur

Nous prenons activement en compte l'évolution des conditions-cadres ainsi que les besoins des divers utilisateurs de la mensuration officielle et mettons en œuvre les exigences de manière prospective et économique en collaboration avec nos partenaires.

Nos produits sont faciles d'accès, compréhensibles et apportent une valeur ajoutée aux utilisateurs.

La MO est orientée vers l'avenir

Nous intégrons des technologies modernes et utilisons des approches interdisciplinaires afin d'orienter notre mode de travail vers l'avenir. Notre engagement résolu en faveur de formations initiales et continues ciblées vise à préparer notre personnel qualifié à affronter avec succès les nombreux défis de demain.

6 Adoption

La direction de swisstopo a adopté la présente vision le 29 octobre 2025 et l'a mise en vigueur.

Office fédéral de topographie



Fridolin Wicki
Directeur



Marc Nicodet, ing. géom. brev.
responsable service spécialisé Direction fédérale des
mensurations cadastrales

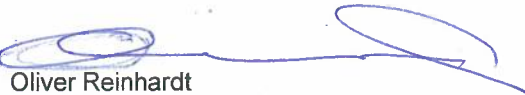
Les organisations suivantes soutiennent la vision mensuration officielle

Conférence suisse du Registre Foncier (CSRF)



Adrian Mühlematter
Vice-président

Fédération suisse des Notaires (FSN)



Oliver Reinhardt
Secrétaire général

Conférence des services cantonaux de la Géoinformation et du Cadastre (CGC)



Simon Rolli
Président

Union des villes suisses (UVS) / Association suisse Infrastructures communales (ASIC)



Clemens Baschung
Directeur

Ingénieurs-Géomètres Suisses (IGS)



Marzio Righitto
Président

Société suisse de géomatique et de gestion du territoire (geosuisse)



Matthias Widmer
Président

L'association professionnelle de la branche géo (geounity)



Andy Reimers
Président

Composition du groupe de travail :

Office fédéral de topographie swisstopo

- Nicodet Marc, direction
- Käser Christoph
- Åström Boss Helena
- Balanche Robert
- Grütter Christian
- Markwalder Karin
- Streilein André

Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier (OFRF)

- Wüthrich Dominic

Organe de coordination de la géoinformation au niveau fédéral (GCS)

- Douard Romain, OFS
- Maurer Weisbrod Yves, ARE

Conférence des services cantonaux de la géoinformation et du cadastre (CGC)

- Filli Romedi, SH
- Reimann Patrick, BL
- Spicher Florian, NE
- Veraguth Hans Andrea, GR

Union des villes suisses (UVS)

- Graeff Bastian, Zurich
- Monnier Sébastien, Lausanne

Conférence suisse du registre foncier (CSRF)

- Mühlematter Adrian

Fédération suisse des notaires (FSN)

- Franz Beat

Commission fédérale des ingénieurs géomètres

- Varidel David

Ingénieurs-Géomètres Suisses (IGS)

- Hofmann Romano
- Ruch Beatrix

Groupement professionnel des ingénieurs en géomatique Suisse (GEO+ING, à partir de 2025 geounity)

- Obrist Michaela

Professionnels Géomatique Suisse (PGS, à partir de 2025 geounity)

- Rey Isabelle

Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse FHNW

- Gamma Christian

Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud

- Deillon Yves

ETH Zurich

- Lüthy Jürg

Accompagnement externe et modération : APP Unternehmensberatung AG

- Melanie Gisiger
- Stefan P. Hauser

7 Contact

Pour plus d'informations, veuillez contacter

Office fédéral de topographie swisstopo
Service spécialisé Direction fédérale des mensurations cadastrales
Seftigenstrasse 264
3084 Wabern

vermessung@swisstopo.ch

+41 58 469 01 11